



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Cinquième rapport supplémentaire: Collaboration entre l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

Addendum

Information générale sur l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ¹

I. Introduction

1. L'ISO est une organisation regroupant des instituts nationaux de normalisation, dont la mission consiste à promouvoir l'élaboration de normes à l'échelle mondiale pour les produits et les services dans des secteurs et branches donnés. L'ISO n'est pas une organisation publique internationale; ses membres ne sont pas des délégations de gouvernements nationaux. Nombre des instituts de normalisation font partie de la structure gouvernementale de leur pays ou opèrent dans le cadre de mandats gouvernementaux. D'autres ont un caractère «secteur privé» et sont constitués sur la base de partenariats nationaux d'associations professionnelles.

II. Membres et liaisons

2. A l'heure actuelle, l'ISO fonctionne avec 156 membres et un secrétariat central composé de 150 personnes à Genève (Suisse). L'ISO compte un membre par pays. Il existe trois catégories de membres: les comités membres, les membres correspondants et les membres abonnés. Un comité membre de l'ISO est l'organisme national «le plus représentatif de la normalisation de son pays». Il est habilité à participer avec plein droit de vote à tout comité technique et à tout comité de politique générale de l'ISO. Un membre correspondant est en général une organisation dans un pays qui n'a pas encore entièrement développé son activité nationale en matière de normalisation. Les membres correspondants ne prennent

¹ La plupart des informations figurant dans le présent addendum sont tirées du site Web de l'ISO: www.iso.org.

pas une part active aux travaux techniques et d'élaboration de politiques mais ont le droit d'être tenus pleinement informés des travaux qui présentent pour eux un intérêt. La catégorie de membres abonnés a été créée pour des pays à économie très limitée. Ces membres abonnés payent une cotisation réduite qui leur permet néanmoins de rester en contact avec la normalisation internationale. Le *Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement 2005-2010* note que 65 pour cent des comités membres, 94 pour cent des membres correspondants et 100 pour cent des membres abonnés viennent des pays en développement². Une liste des pays des membres de l'ISO, classés par catégories, est reproduite en annexe.

3. Seuls les comités membres sont autorisés à voter. Ils ont des droits de vote égaux sur les questions nécessitant un plein droit de vote (telles que l'approbation d'une norme internationale) et peuvent participer aux réunions annuelles de l'Assemblée générale de l'ISO. Cependant, le Conseil de l'ISO, qui régit les activités de l'organisation, est constitué de trois catégories égales (grandes, moyennes, petites) composées chacune de six comités membres. Ces catégories sont fondées sur des facteurs tels que l'importance économique, le niveau de participation au programme de travail et le nombre de secrétariats qu'elles président; de ce fait, davantage de pays développés sont représentés par rapport à la composition globale des comités membres. La liste des membres actuels du Conseil de l'ISO figure à l'annexe du présent document. De même, le travail technique est effectué en majeure partie par des membres des pays développés qui ont davantage la capacité financière d'envoyer des groupes d'experts assister aux réunions et participer aux travaux sur les normes³.
4. L'admission d'organisations extérieures en tant qu'organisations de liaison dépend du domaine de normalisation. Elle est approuvée par chaque organe technique avant d'être soumise pour approbation au Bureau de gestion technique (BGT). Les organes techniques peuvent demander à une organisation donnée de faire office d'organisation de liaison, à l'initiative soit de cette organisation, soit d'experts au sein de l'organe technique. Les organisations de liaison peuvent aussi faire une proposition concernant de nouvelles questions au sein d'un comité technique ou d'un sous-comité (voir la partie V ci-après). Cependant, on considère dans de nombreux cas que la contribution des parties prenantes sera fournie par l'intermédiaire des comités membres participants. En principe, toutes les parties prenantes dans un pays donné qui souhaitent, sur un aspect particulier de la normalisation, apporter une contribution à la voix du comité membre dans le processus ISO, peuvent le faire par l'intermédiaire du «comité miroir» au niveau national, ayant le même champ d'action qu'un comité ou sous-comité donné de l'ISO. Ce comité se réunit dans l'intervalle entre les réunions de son comité miroir de l'ISO pour permettre au comité membre de formuler ses propres positions et d'évaluer le travail technique accompli par ses propres experts nationaux.

III. Structure opérationnelle

5. L'orientation stratégique globale de l'ISO est soumise à ses membres, qui se réunissent en Assemblée générale annuelle. Les activités de l'ISO sont régies par son Conseil, dont les 18 membres sont issus des rangs de l'organisation. Le Conseil nomme un bureau de

² Voir http://www.iso.org/iso/en/prods-services/otherpubs/pdf/actionplan_2005-en.pdf.

³ Il ressort d'un exposé présenté par le président du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO) en 2003 que les membres des pays en développement participent rarement aux réunions techniques et ne détiennent que 2 pour cent des secrétariats de tous les comités techniques, sous-comités et groupes de travail de l'ISO. Voir http://www.iso.org/iso/en/commcentre/presentations/wkshpsseminars/tcscchairs/2003/11_mutasa.ppt.

gestion technique composé de 12 membres, qui lui donne des conseils pour l'organisation, la coordination, la planification stratégique et la programmation des travaux techniques de l'ISO. Le BGT est chargé de tous les aspects du travail technique de l'ISO, notamment la liaison avec d'autres organismes de normalisation, l'examen des propositions pour de nouveaux domaines d'activité de l'ISO, ainsi que la création et la dissolution de comités techniques.

6. Les normes ISO sont élaborées principalement par 3 000 organes techniques, dont 179 comités techniques actifs, 540 sous-comités, plus de 2 200 groupes de travail et plus de 60 groupes d'études ad hoc, le service étant assuré par environ 50 000 experts. Chaque organe se focalise sur un domaine de normalisation spécifique et opère avec des représentants des membres ISO, souvent par l'intermédiaire de leurs délégués intéressés par ce domaine. Le comité technique peut aussi compter des membres non votants issus d'organisations de liaison intéressées dont l'ISO estime qu'elles apportent une contribution suffisamment utile pour qu'on les assigne à l'une des diverses catégories de liaison. Certains comités travaillent simultanément sur des douzaines de normes et ont plusieurs groupes de travail ayant, chacun, différents sous-secteurs de normalisation. D'autres organes ISO élaborent aussi des normes et des guides. C'est notamment vrai du BGT, qui a publié plusieurs accords d'ateliers internationaux (voir paragraphe 7) et est directement chargé de certains sujets, notamment l'élaboration d'une norme sur la responsabilité sociale au sein du Comité ISO/TMB/SR. Seuls quelques rares pays parmi les plus grands ont des membres dans tous les organes techniques; dans la pratique, la représentation nationale dépend du domaine de normalisation et du domaine de responsabilité de l'organe technique pour le sujet concerné.

IV. Types de normes ISO

7. Dans la famille des normes ISO, on distingue deux grandes catégories: les *normes contenant des exigences*, et les *recommandations* ou *lignes directrices*. Il est possible de faire homologuer des normes contenant des exigences. Si l'ISO a vocation à élaborer, tenir à jour et publier des normes, en revanche il n'est pas dans ses attributions d'attester la conformité à ces normes. La certification est effectuée indépendamment de l'ISO par des organes de certification actifs dans le monde entier et contrôlés par les autorités nationales d'accréditation et de certification⁴. Dans certains cas, la question peut ne pas être suffisamment mature ou être encore trop controversée pour faire l'objet d'une norme ISO internationale. Dans ce cas, un *rapport technique* peut être établi par un comité technique, le sujet étant censé être traité uniquement sur la base de directives bien documentées, sans les conditions spécifiques requises pour l'élaboration d'une norme au sens strict. Dans d'autres cas, pour s'assurer que d'autres mécanismes puissent répondre plus rapidement aux besoins du marché, l'ISO offre en procédure accélérée des «produits livrables» à caractère temporaire, sans passer par l'étape de comité au cours de laquelle les positions nationales sont débattues dans la recherche d'un consensus. Ces produits sont examinés durant un cycle pouvant comporter deux examens de trois ans, les options étant soit une conversion en norme internationale, soit un retrait, soit une révision. Ces produits sont les suivants:

⁴ Pour la consultation en ligne d'un annuaire des organes d'accréditation et de certification par pays actif, voir <http://www.iso.org/en/info/ISODirectory/countries.html>. L'ISO réalise une enquête régulière sur le nombre et l'éventail de certificats signalés au titre de normes des séries ISO 9000 et ISO 14000 (Management et assurance de qualité et Systèmes de management environnemental, respectivement). Pour voir la dernière enquête, consulter le site <http://www.iso.org/iso/ei/Viso9000-14000/pdf/survey10thcycle.pdf>.

- a) les *spécifications accessibles au public (PAS)* et les *spécifications techniques (TS)* sont de type normatif, mais non exclusives; on peut avoir plusieurs spécifications techniques concurrentes offrant différentes solutions techniques, pourvu qu'elles ne contreviennent pas aux normes internationales existantes;
- b) les *accords d'ateliers internationaux (IWA)* sont des spécifications techniques intermédiaires qui font essentiellement office de document normatif pouvant devenir une norme de facto et susceptible d'être converti en norme ISO. Un IWA est élaboré par des organisations participant à un atelier en dehors de la structure technique de l'ISO, avec le soutien administratif d'un comité membre désigné.

V. La procédure d'élaboration de normes ISO et au-delà

8. A la fin de 2006, l'ISO avait publié 16 455 normes internationales⁵ portant sur un large éventail de questions, notamment des produits techniques, des services financiers et des systèmes de gestion. Comme les membres de l'ISO ne sont pas des gouvernements, les normes de l'ISO n'ont pas en elles-mêmes force de loi. Elles peuvent être utilisées par les gouvernements lors de l'élaboration de lois ou de règlements, ou bien adoptées volontairement par la branche concernée; une norme ISO peut devenir de facto obligatoire si elle est largement acceptée dans la branche donnée.
9. L'ISO élabore des normes pour répondre à la demande du marché. La nécessité d'une norme est généralement communiquée par une branche ou un secteur commercial à l'un des comités membres ISO nationaux, qui propose à l'organisation le nouveau sujet à traiter. Si le sujet porte sur un nouveau domaine d'activité technique, la proposition est examinée par le BGT. Si le sujet relève des compétences d'un comité technique existant, la proposition sera examinée par ce comité.
10. L'élaboration d'une norme ISO prend généralement entre trois et cinq ans, mais cela peut durer nettement plus longtemps si le sujet est controversé. D'après l'ISO, ses normes sont élaborées sur la base des principes du consensus à l'échelle de la branche et de la participation volontaire de tous les intérêts du marché, notamment les fabricants, les vendeurs et les utilisateurs, les groupes de consommateurs, les laboratoires d'essais, les gouvernements, les professions d'ingénierie et les organismes de recherche. Les trois principales phases de la procédure sont les suivantes: 1) définir la portée technique d'une norme future; 2) rechercher un consensus par des négociations entre pays sur des spécifications détaillées; 3) soumettre un projet de norme internationale pour approbation et, si le texte est adopté, pour publication. Les règles spécifiques applicables à cette procédure sont définies dans les Directives ISO/CEI.
11. Les travaux techniques requis pour l'élaboration de normes sont effectués par des experts prêtés par les secteurs industriels, techniques et commerciaux qui ont demandé les normes en question et les mettront par la suite en application. Les experts participent en tant que délégations nationales choisies par le membre ISO pour le pays concerné pour représenter non seulement les vues des organisations au sein desquelles les experts travaillent, mais aussi un consensus national total sur les sujets en question. Le coût principal afférent à l'élaboration de normes est le temps et les frais de voyage des experts. Dans certains cas, le membre ISO peut avoir un budget financé par son gouvernement ou par des cotisations de membres au niveau national qui aident au financement des travaux de l'ISO. Dans d'autres

⁵ Voir <http://www.iso.org/iso/en/aboutiso/isoinfigures/January2007-p2.html>.

cas, les diverses parties intéressées doivent financer en totalité le coût requis pour l'élaboration d'une norme. Mais les frais afférents au secrétariat central de l'ISO sont couverts par les cotisations des membres ISO et par la vente des publications de l'organisation.

- 12.** Les diverses étapes de l'élaboration d'une norme internationale sont illustrées au tableau 1, tiré de la partie I des Directives ISO/CEI (cinquième édition, 2004). On y trouve des références à la Commission électrotechnique internationale (CEI), car les mêmes directives sont utilisées pour les normes des deux organisations. Dans le cas du Comité technique mixte 1 sur les technologies de l'information et de ses sous-comités, l'ISO et la CEI élaborent des normes conjointement, produisant ainsi des normes ISO/CEI. La procédure d'établissement de rapports techniques et d'élaboration de produits en procédure accélérée tels que les spécifications accessibles au public ou les spécifications techniques est similaire, sauf qu'il est fait l'impasse sur certaines étapes.
- 13.** Après la publication d'une norme internationale, cette norme est «tenue à jour», le cas échéant, par le comité technique qui l'a élaborée. Si des erreurs sont constatées ou des informations dépassées, des corrigenda techniques peuvent être publiés. Si de nouveaux documents sont nécessaires ou s'il y a lieu d'apporter des changements à des parties spécifiques de la norme, un amendement peut être élaboré. Indépendamment de l'élaboration de corrigenda ou d'amendements, chaque norme et autre prestation livrable par l'ISO ou conjointement avec la CEI fait l'objet d'un examen systématique visant à déterminer s'il convient de la confirmer, réviser/amender, convertir en une autre forme de produit ou de la retirer. La seule exception est l'accord d'atelier international (voir paragraphe 7), qui n'entre pas dans le cadre des documents couverts par les Directives ISO/CEI.

Tableau 1 – Résumé de la procédure d'élaboration d'une publication ISO

Etape de projet	Procédure normale	Projet soumis avec une proposition	«Procédure accélérée»	Spécification technique	Rapport technique	Spécification accessible au public
Etape de proposition	Acceptation de la proposition	Acceptation de la proposition	Acceptation de la proposition	Acceptation de la proposition		Acceptation de la proposition
Etape préparatoire	Préparation du projet de travail	<i>Etude par groupe de travail</i>		Préparation du projet		Approbation du projet de PAS
Etape de comité	Elaboration et acceptation du projet de comité	<i>Elaboration et acceptation du projet de comité</i>		Acceptation du projet	Acceptation du projet	
Etape d'enquête	Elaboration et acceptation du projet d'enquête	Elaboration et acceptation du projet d'enquête	Acceptation du projet d'enquête			
Etape d'approbation	<i>Approbation du FDIS</i>	<i>Approbation du FDIS</i>	Approbation du FDIS			
Etape de publication	Publication de la norme internationale	Publication de la norme internationale	Publication de la norme internationale	Publication de la spécification technique	Publication du rapport technique	Publication de la PAS

Note: Les étapes signalées en italiques, entourées d'un cercle en pointillés, peuvent être omises.

Annexe

Listes des membres¹

A1. Membres de l'ISO par catégorie

Note: Le pays du membre est suivi de l'acronyme de l'Institut national de normalisation.

Membres à part entière de l'ISO

(c'est-à-dire ceux qui jouissent des pleins droits de participation et de vote)

Afrique du Sud (SABS)	Ghana (GSB)
Algérie (IANOR)	Grèce (ELOT)
Allemagne (DIN)	Hongrie (MSZT)
Arabie saoudite (SASO)	Inde (BIS)
Argentine (IRAM)	Indonésie (BSN)
Arménie (SARM)	Iran, République islamique d' (ISIRI)
Australie (SA)	Iraq (COSQC)
Autriche (ON)	Irlande (NSAI)
Azerbaïdjan (AZSTAND)	Islande (IST)
Bahreïn (BSMD)	Israël (SII)
Bangladesh (BSTI)	Italie (UNI)
Barbade (BNSI)	Jamaïque (JBS)
Belgique (NBN)	Japon (JISC)
Bosnie-Herzégovine (BASMP)	Jordanie (JISM)
Botswana (BOBS)	Kazakhstan (KAZMEMST)
Brésil (ABNT)	Kenya (KEBS)
Bulgarie (BDS)	Koweït (KOWSMD)
Bélarus (BELST)	Liban (LIBNOR)
Canada (SCC)	Libyenne, Jamahiriya arabe (LNCSM)
Chili (INN)	Luxembourg (SEE)
Chine (SAC)	Malaisie (DSM)
Chypre (CYS)	Malte (MSA)
Colombie (ICONTEC)	Maroc (SNIMA)
Congo, République démocratique du (OCC)	Maurice (MSB)
Corée, République de (KATS)	Mexique (DGN)
Corée, République populaire démocratique de (CSK)	Mongolie (MASM)
Costa Rica (INTECO)	Nigéria (SON)
Croatie (HZN)	Norvège (SN)
Cuba (NC)	Nouvelle-Zélande (SNZ)
Côte-d'Ivoire (CODINORM)	Oman (DGSM)
Danemark (DS)	Ouzbékistan (UZSTANDARD)
Egypte (EOS)	Pakistan (PSQCA)
Emirats arabes unis (ESMA)	Panama (COPANIT)
Equateur (INEN)	Pays-Bas (NEN)
Espagne (AENOR)	Philippines (BPS)
Ethiopie (QSAE)	Pologne (PKN)
Ex-République yougoslave de Macédoine (ISRM)	Portugal (IPQ)
Fidji (FTSQCO)	Pérou (INDECOPI)
Finlande (SFS)	Qatar (QS)
France (AFNOR)	Roumanie (ASRO)

¹ Voir <http://www.iso.org/iso/en/aboutiso/isomembers/index.html/>.

Royaume-Uni (BSI)
Russie, Fédération de (GOST R)
Sainte-Lucie (SLBS)
Serbie (ISS)
Singapour (SPRING SG)
Slovaquie (SUTN)
Slovénie (SIST)
Soudan (SSMO)
Sri Lanka (SLSI)
Suisse (SNV)
Suède (SIS)
Syrienne, République arabe (SASMO)

Tanzanie, République-Unie de (TBS)
Tchèque, République (CNI)
Thaïlande (TISI)
Trinité-et-Tobago (TTBS)
Tunisie (INNORPI)
Turquie (TSE)
USA (ANSI)
Ukraine (DSSU)
Uruguay (UNIT)
Venezuela (FONDONORMA)
Viet Nam (TCVN)
Zimbabwe (SAZ)

Membres correspondants de l'ISO

Afghanistan (ANSA)
Albanie (DPS)
Angola (IANORQ)
Bhoutan (SQCA)
Bolivie (IBNORCA)
Brunéi Darussalam (CPRU)
Burkina Faso (FASONORM)
Bénin (CEBENOR)
Cameroun (CCNQ)
Dominicaine, République (DIGENOR)
El Salvador (CONACYT)
Erythrée (ESI)
Estonie (EVS)
Guatemala (COGUANOR)
Guinée (INNM)
Guinée-Bissau (DSNPQ)
Géorgie (GEOSTAND)
Hong Kong, Chine (ITCHK SAR)
Kirghizistan (KYRGYZST)
Lettonie (LVS)
Lituanie (LST)

Macao, Chine (CPTTM)
Madagascar (BNM)
Malawi (MBS)
Moldova, République de (MOLDST)
Mozambique (INNOQ)
Myanmar (MSTRD)
Namibie (NSIQO)
Nicaragua (DTNM)
Népal (NBSM)
Ouganda (UNBS)
Palestine (PSI)
Papouasie-Nouvelle-Guinée (NISIT)
Paraguay (INTN)
Rwanda (RBS)
Seychelles (SBS)
Swaziland (SQAS)
Sénégal (ASN)
Tadjikistan (TJKSTN)
Turkménistan (MSIT)
Yémen (YSMO)
Zambie (ZABS)

Membres abonnés de l'ISO

Antigua-et-Barbuda (ABBS)
Burundi (BBN)
Cambodge (ISC)
Dominique (DBOS)
Guyana (GNBS)

Honduras (COHCIT)
Lao, République démocratique populaire (DISM)
Lesotho (LSQAS)
Saint-Vincent-et-les Grenadines (SVGBS)

A2. Membres actuels du Conseil de l'ISO

Note: L'acronyme de l'Institut national de normalisation est suivi du nom du pays du membre et de l'année au cours de laquelle le statut de membre arrive à expiration.

AFNOR France (2008)	KATS Corée, République de (2007)
ANSI Etats-Unis (2008)	MSA Malte (2008)
BSI Royaume-Uni (2007)	SABS Afrique du Sud (2008)
DIN Allemagne (2008)	SCC Canada (2007)
DS Danemark (2008)	SIST Slovénie (2007)
DSM Malaisie (2008)	SNV Suisse (2007)
GOST R Russie, Fédération de (2007)	SPRING SG Singapour (2008)
IRAM Argentine (2007)	SUTN Slovaquie (2008)
JISC Japon (2007)	UNI Italie (2007)